

Ils se sont adressés audit Collège Electoral & lui ont fait voir par des preuves incontestables, que la République de Genes, sans droit, sans titre & sans motif, avoit attaqué inopinément leur Patrie en 1753 & l'avoit dépouillée de sa liberté & réduite à un véritable esclavage.

Ce Mémoire ajoute, que le Collège Electoral convaincu de la justice de la cause des habitans de *San-Remo* & combien il importe de les maintenir dans leur liberté & privilège, n'a pû se refuser de leur accorder des Lettres de recommandation en date du 28. Mars dernier, portant en substance : « Que sur le vû des pièces  
 » produites au Collège, il supplioit très-hum-  
 » blement Sa Maj. Impériale de faire tous ses  
 » efforts pour réprimer les attentats de la Par-  
 » tie adverse sur les Droits de l'Empire, & de  
 » faire rentrer les griefs de la Communauté sup-  
 » pliante dans le train ordinaire de la Justice,  
 » qui ne tend qu'à se conserver dans ces Droits  
 » de l'Empire en leur entier, » ainsi qu'il pa-  
 roît plus amplement par les termes mêmes de l'original, que voici.

*Sollicitudini, quæ Sacra Cæsarea Majestas Vestra in conservationem insignium Sacri Romani Imperii Jurium inclinatur, ignotum non est, quas Status Sancti Remuli ab Imperio immediate dependens contra attentata à Republicâ Genuensî adversus memoratum Statum commissa, & in detrimentum Jurium Imperialium tendentia ad Cæsaream Majestatem Vestram detulerit querelas.*

*Prajudiciofa hæc attentata constituerunt jam obiectum Suprema Cæsarea Majestatis Vestra judicialis & justissima ordinationis, quin antedicta Respublica hæctenus ab attentatis desisterit. Novum hujus*